

CONDITIONS GENERALES DU TEST PocketOne

CLUB INTERNET souhaite développer un nouveau service mobile permettant à la fois de communiquer en GSM et en Wi-Fi par l'intermédiaire du modem haut débit de Club Internet (ci-après « l'Offre PocketOne » ou « PocketOne » ou « Service ») via un terminal mobile (Ci-après le « Terminal ») qui viendra compléter les offres de CLUB INTERNET déjà existantes.

Afin d'optimiser le niveau de service qui sera fourni dans le cadre de cette nouvelle offre, CLUB INTERNET a choisi de proposer à certains de ses abonnés bénéficiant déjà d'une Offre Haut Débit + Téléphonie ou d'une Offre Haut Débit + Téléphonie + TV (ci-après les « Offres » ou l'« Offre ») tels que prévus dans les Conditions Générales de CLUB INTERNET (ci-après « les Abonnés », ou individuellement « l'Abonné »), de participer à une phase de test du service PocketOne avant qu'il soit le cas échéant commercialisé par CLUB INTERNET (ci-après le « Test »).

Dans le cadre de ce Test, CLUB INTERNET fournira aux Abonnés un service permettant, via le Terminal et une ligne téléphonique SIP dédiée, de téléphoner par l'intermédiaire du réseau GSM auquel l'Abonné a souscrit, et par l'intermédiaire du réseau Wi-Fi via le modem haut débit de Club Internet Hitachi AH4021 ou AH4222 (ci-après le « Modem ADSL ») lui permettant ainsi de bénéficier des mêmes conditions tarifaires que son abonnement initial à l'Offre Club Internet.

La volonté de l'Abonné de participer au Test et de bénéficier de l'Offre PocketOne est portée à la connaissance de CLUB INTERNET, par l'acceptation expresse, sans restriction et sans réserve, des présentes Conditions Générales d'Utilisation par l'Abonné.

Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un test, CLUB INTERNET sélectionnera les Abonnés qu'elle souhaite voir participer au Test ; ainsi CLUB INTERNET se réserve le droit de ne pas enregistrer la participation d'un Abonné alors même qu'il aurait accepté les Conditions Générales d'Utilisation. Une fois les Conditions Générales d'Utilisation acceptées et la confirmation par CLUB INTERNET de sa participation au Test, l'Abonné devient « Testeur ».

ARTICLE 1- OBJET

Les présentes Conditions Générales du Test PocketOne ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CLUB INTERNET va mettre à la disposition du Testeur l'Offre Pocket One et les conditions dans lesquelles va se dérouler le Test.

ARTICLE 2- LES PRE-REQUIS

Afin de pouvoir bénéficier de l'Offre PocketOne, il faut que le Testeur vérifie, sous sa propre responsabilité, qu'il remplit les conditions suivantes :

- Qu'il ait souscrit à une offre d'accès incluant la Téléphonie sur IP ;
- Qu'il possède un modem Club Internet Hitachi AH4021 ou AH4222
- Qu'il possède une installation électrique aux normes en vigueur.

ARTICLE 3- DESCRIPTIF DES SERVICES

L'Offre Pocket One permet, grâce au Terminal et une ligne dédiée SIP fournis par CLUB INTERNET, de bénéficier des trois services suivants :

- la téléphonie illimitée par ADSL via le Wi-Fi
- la téléphonie via le réseau GSM (la carte SIM restant fournie dans le cadre de l'abonnement du Testeur auprès de son opérateur mobile)
- l'accès Internet haut débit

Le Testeur est averti du fait que les Services pourraient ne pas fonctionner si le Testeur utilise un terminal autre que le Terminal de CLUB INTERNET, ou s'il a apporté des modifications de quelque nature que ce soit au Terminal et / ou aux éléments matériels et logiciels fournis avec ce Terminal.

Le Testeur est également averti qu'il n'y a pas de continuité de communication entre Wi-Fi et GSM. En conséquence, une communication en Wi-Fi ne se poursuivra pas en GSM au-delà de la zone de couverture, elle se coupera automatiquement.

3.1. La téléphonie illimitée par ADSL via le Wi-Fi

1. Ce service permet d'émettre et de recevoir des communications téléphoniques, par l'intermédiaire du Terminal, et au moyen du Modem ADSL fourni par CLUB INTERNET dans le cadre de l'Offre Haut Débit + Téléphonie ou de l'Offre Haut Débit + Téléphonie + TV, connecté au Terminal du Testeur via la technologie Wi-Fi, et relié à la ligne ADSL de CLUB INTERNET (ci-après le «Service de Téléphonie par ADSL »).

2. Dans ce cadre, une nouvelle ligne téléphonique sera ouverte au bénéfice du Testeur dont le nouveau numéro de téléphone à dix chiffres lui sera indiqué dans le courrier de confirmation d'inscription au Test. Cette ligne sera mise à disposition du Testeur dans le cadre exclusif du Test.

3. Le Testeur est informé du fait qu'il n'a pas la possibilité de procéder à un renvoi de ses appels du numéro de téléphone qui lui sera attribué par CLUB INTERNET, vers un autre numéro de téléphone, quel qu'il soit.

4. Le Testeur reconnaît qu'il a été informé du fait que certains numéros français et internationaux peuvent ne pas tous être acheminés par le Service de Téléphonie par ADSL à ce jour. Par défaut, les numéros d'urgence ne seront acheminés que via le réseau GSM (en aucun cas la responsabilité de CLUB INTERNET ne peut être engagée à ce titre).

5. La liste de ces numéros acheminés par CLUB INTERNET est amenée à évoluer ; le Testeur sera régulièrement averti de la possibilité de joindre de nouveaux numéros de ce type à partir du Service, via une liste évolutive, listant les types de numéros acheminés, qui sera diffusée sur le Portail, et mise à jour régulièrement par CLUB INTERNET. Par dérogation aux dispositions de l'article 12 « Divers » ci-dessous, le Testeur sera averti par tout moyen par CLUB INTERNET de ce type de modification sept (7) jours avant prise d'effet de cette modification. Les évolutions visées au présent paragraphe ne pourront pas donner lieu à résiliation.

6. Le Testeur est averti que le Service de Téléphonie ne pourra en aucun cas fonctionner si le Modem ADSL n'est pas branché sur le réseau électrique, si le Modem ADSL est éteint ou si le Modem ADSL est en panne.

3.2. La Téléphonie via le réseau GSM

En ce qui concerne la téléphonie via le réseau GSM, le Testeur reste lié à son opérateur mobile et conserve son abonnement chez ce dernier.

Il pourra introduire sa carte SIM dans le Terminal pour accéder (en plus du réseau Wi-Fi), à son abonnement mobile et au réseau GSM.

3.3. L'accès Internet Haut Débit

De la même manière qu'il a accès au Service de Téléphonie par ADSL, le Testeur aura accès à internet sur le Terminal, via le réseau Wi-Fi, dans les mêmes conditions que celles de l'abonnement à son Offre et sous réserve de compatibilité technique entre le Terminal et le site web visité.

ARTICLE 4- LIVRAISON DU PACK POCKET ONE

1. Afin de réaliser le Test, CLUB INTERNET livrera à la dernière adresse indiquée par le Testeur lors de sa dernière inscription à l'Offre les éléments constitutifs de l'Offre PocketOne (Ci-après le « Pack PocketOne »).

- Terminal TC 300 GSM / Wi-Fi
- Accessoires (alimentation électrique, câble USB, kit main libre, base chargeur)
- Livret d'utilisation

2. Le Pack PocketOne sera envoyé par CLUB INTERNET qui se réserve le choix du transporteur et garantit le bon cheminement du Pack PocketOne. Les frais de port sont à la charge de CLUB INTERNET.

3. CLUB INTERNET n'assure pas l'installation du Pack Pocket One chez le Testeur. L'installation est sous l'entière responsabilité du Testeur qui devra respecter strictement les consignes décrites au sein du livret d'installation qui lui est fourni avec le Pack PocketOne.

4. Dans le cadre de ce Test, CLUB INTERNET a choisi d'offrir au Testeur le Terminal qui lui sera fourni, au début du Test, au sein du Pack PocketOne. A ce titre, CLUB INTERNET transfère expressément, à compter de la fin de la période de rétractation, le droit de propriété sur le Terminal au Testeur qui pourra donc le conserver après la fin du Test.

5. Si le Testeur déménage, en cours de Test, le Testeur reconnaît et accepte qu'il ne pourra pas continuer à bénéficier du Test qui sera automatiquement résilié par CLUB INTERNET à compter de la date du déménagement notifiée par le Testeur à CLUB INTERNET.

ARTICLE 5- ACCES AUX SERVICES ET IDENTIFIANTS

1. Pour les besoins des présentes, le login et le mot de passe sont dénommés collectivement les « Identifiants ».

2. CLUB INTERNET attribue des Identifiants de téléphonie Wi-Fi au Testeur, qui lui seront communiqués dans son courrier de confirmation d'inscription au Test. Le Testeur ne peut en aucun cas céder ses identifiants à qui que ce soit. CLUB INTERNET pourra être amenée à modifier le login du Testeur dans le cas où il porterait atteinte à l'ordre public et/ou au droit d'autrui. Dans l'hypothèse où ces identifiants devaient être modifiés, CLUB INTERNET avertira le Testeur au moins un mois avant cette modification.

3. En outre, dans le courrier de confirmation de son inscription, le Testeur se verra attribuer par CLUB INTERNET un numéro de téléphone à dix chiffres, différent de celui attribué par CLUB INTERNET lors de l'abonnement initial du Testeur à son Offre Club Internet. Ce numéro est mis à la disposition du Testeur, et en aucun cas ne lui appartient. Le Testeur ne pourra en aucun cas céder ce numéro de téléphone à quelque titre que ce soit. Pour des raisons d'ordre technique et/ou géographique, CLUB INTERNET pourra être amenée à modifier ce numéro. Dans l'hypothèse où ce numéro devait être modifié, CLUB INTERNET avertira le Testeur au moins un mois avant cette modification.

4. Le droit accordé au Testeur dans le cadre des Services est personnel, incessible et non-transférable.

5. Avec ses Identifiants, le Testeur pourra se connecter via le Terminal et via un softphone (logiciel de téléphonie sur IP). En aucun cas, les Identifiants ne pourront être partagés entre plusieurs utilisateurs sous peine de résiliation de l'abonnement.

6. Le Testeur s'assure de la confidentialité et s'engage à ne divulguer en aucun cas ses Identifiants de téléphonie Wi-Fi qui lui ont été confiés. Toute connexion au Service ou transmission de données effectuées à partir des Identifiants du Testeur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. Toute utilisation, perte, ou détournement des Identifiant du Testeur, et leurs conséquences, relève de la seule et entière responsabilité du Testeur. Le cas échéant, il incombera au Testeur d'engager auprès des autorités compétentes les procédures qui s'imposent pour s'exonérer de sa responsabilité afin d'identifier le responsable des actes dommageables. CLUB INTERNET prêtera alors son concours aux dites autorités compétentes.

7. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le Testeur s'engage à avertir CLUB INTERNET sans délai, par téléphone ou mail confirmé par lettre recommandée afin que CLUB INTERNET procède au changement immédiat du mot de passe attribué lors de l'inscription au Test.

ARTICLE 6- Services Associés à la Téléphonie Wi-Fi :

6.1. Services Associés :

Le Service comprend différents services associés, qui sont présentés au Testeur sur le site Internet de PocketOne (ci-après « le Portail PocketOne ») de CLUB INTERNET (ci-après « le(s) Service(s) Associé(s)»). CLUB INTERNET informe le Testeur dès à présent que certains de ces Services Associés seront activés par CLUB INTERNET, par défaut. Il appartiendra au Testeur, à tout moment, de les désactiver s'il ne souhaite pas utiliser ces Services Associés. CLUB INTERNET se réserve le droit de modifier, à son gré, les caractéristiques de ces Services Associés. Ainsi, il appartient au Testeur de consulter régulièrement la présentation

de l'ensemble des Services Associés mise à sa disposition sur la partie du Portail PocketOne de CLUB INTERNET qui leur est dédiée.

6.2. Messagerie vocale :

CLUB INTERNET met à la disposition de chaque Testeur un Service Associé de messagerie vocale lui permettant de recevoir des messages vocaux consultables sur son Terminal. Ce Service Associé fonctionne lorsque le Testeur ne répond pas à un appel entrant ou que la ligne téléphonique associée est indisponible. La messagerie vocale a une capacité maximale de stockage de vingt (20) messages vocaux d'une durée maximale de deux (2) minutes chacun. CLUB INTERNET se réserve la faculté de supprimer les messages reçus sur la messagerie vocale du Testeur, au fur et à mesure, comme suit :

- au-delà de 60 jours suivant le dépôt du message vocal sur la messagerie vocale concernant les messages non écoutés ou non lus par le Testeur ;

- au-delà de 48 heures suivant la première écoute ou lecture du message vocal par le Testeur, concernant les messages qui ont été écoutés par ce dernier. L'utilisation de la messagerie et l'écoute/lecture des messages reçus sont réservées au Testeur et protégées par un code secret qui peut être choisi par le Testeur. Ce dernier s'assure de la confidentialité de ce code secret, et toute utilisation de la messagerie vocale mise à sa disposition sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. L'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la messagerie vocale, et notamment le mode de consultation de ses messages par le Testeur est accessible sur le Portail PocketOne de CLUB INTERNET, sur la rubrique dédiée aux Services Associés ;

- à la résiliation ou l'expiration du Test ou si le Testeur ne s'abonne pas à un tel Service Associé.

CLUB INTERNET se réserve le droit de désactiver le compte de Messagerie Vocale du Testeur en cas de non consultation du répondeur pendant 60 jours. Le Testeur peut le réactiver gratuitement à tout moment.

6.3. La Hotline

CLUB INTERNET propose un service de Hotline composé de techniciens et de conseillers clients qualifiés qui feront leurs meilleurs efforts pour résoudre les difficultés techniques du Testeur par téléphone.

Le coût des communications téléphoniques pour contacter le service de Hotline n'est pas compris dans le prix du Test, le prix de la minute ainsi que les horaires d'ouverture sont indiqués sur Portail PocketOne de CLUB INTERNET. La hotline classique, la hotline prioritaire, et l'assistance privilège sont autant de services différents.

ARTICLE 7- RETRACTATION

1. En application de l'article L.121-20 du Code de la Consommation, le Testeur a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le « service client PocketOne » au numéro de téléphone indiqué sur sur Portail PocketOne de CLUB INTERNET, dans un délai de sept (7) jours francs, à compter de l'envoi de ce courrier de confirmation.

2. Cependant, le Testeur qui a d'ores et déjà reçu le Pack PocketOne devra le renvoyer à CLUB INTERNET à l'adresse suivante : T-ONLINE FRANCE / DHL SOLUTIONS- BP 20280 - 95617 CERGY PONTOISE CEDEX, accompagné du coupon de retour disponible en dernière page du Livret d'utilisation fourni dans le Pack PocketOne, sur lequel seront inscrits impérativement son numéro de client, le numéro de sa ligne téléphonique ADSL, le tout en recommandé avec accusé de réception.

3. Le Pack PocketOne devra être expédié dans son intégralité, tel que fourni par CLUB INTERNET, et dans son emballage d'origine, non détérioré, et en parfait état de fonctionnement.

4. Les frais de retour du Pack PocketOne sont à la charge du Testeur. Le retour du Pack Pocket One dans les conditions indiquées ci-dessus implique, au titre du droit de rétractation, l'annulation automatique de la participation au Test.

Attention : en application de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Testeur qui utilise le Service avant la fin du délai de sept (7) jours francs perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

5. Le Testeur déjà abonné à une offre d'accès CLUB INTERNET, avant de s'inscrire et d'être accepté à participer au Test pour lequel le droit de rétractation a été exercé, restera automatiquement abonné à son ancienne offre.

ARTICLE 8- TARIFS ET FACTURATION

1. En contrepartie de sa participation au Test, le Testeur bénéficiera à titre gratuit de l'Offre Pocket One.

2. Ce tarif préférentiel comprend :

- La cession du terminal GSM / Wi-Fi TC 300
- L'accès à l'Offre PocketOne

Les tarifs des communications en mode Wi-Fi sont identiques aux tarifs de téléphonie Voix sur IP des Offres Haut Débit + Téléphonie et de l'Offre Haut Débit + Téléphonie + TV. Ces tarifs sont consultables sur le portail PocketOne de CLUB INTERNET.

Les tarifs de communication en mode Wi-Fi sont applicables dans le cas d'une connexion au domicile du Testeur ou sur un réseau Wi-Fi extérieur (hotspot).

Le coût des communications passées en mode Wi-Fi sera inclus dans le montant de la facture globale Club Internet.

ARTICLE 9- DUREE ET RESILIATION

1. La durée du Test est prévue du 22/05/2007 au 09/09/2007.

2. Le Testeur pourra résilier à tout moment de plein Droit, sous réserve de respecter un préavis de trente jours, le Test.

3. CLUB INTERNET se réserve la faculté de résilier le Test avec effet immédiat, sans formalité, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Testeur d'une ou plusieurs des conditions visées aux présentes, notamment s'il ne fait un usage des Services conformes aux présentes.

4. Il est expressément convenu qu'à l'issue du Test, les Testeurs cesseront de bénéficier de l'Offre PocketOne, par conséquent, la ligne téléphonique dédiée exclusivement à la participation au Test sera coupée le 09/09/2007.

Dans l'hypothèse où le Test déboucherait sur un lancement commercial de l'Offre PocketOne après le 09/09/2007, il sera proposé aux Testeurs une offre d'abonnement dont les conditions seront précisées au sein de nouvelles Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 10- OBLIGATIONS DU TESTEUR

1. En acceptant de devenir Testeur, et en contrepartie des avantages qui lui sont consentis dans le cadre de l'Offre Pocket One, le Testeur reconnaît qu'il est tenu à des obligations durant toute la période du Test, afin de répondre aux objectifs du Test.

2. Le Testeur devra répondre à des questionnaires qui lui seront transmis par e-mail, à son adresse e-mail club-internet, dans les délais requis, afin que CLUB INTERNET soit en mesure de recueillir dans des conditions optimales, des informations relatives au fonctionnement du Service.

3. Le Testeur s'engage à faire un « usage normal » du Service. L'« usage normal » s'entend d'une utilisation personnelle et non commerciale.

4. Le Testeur pourra connecter les éléments du Pack Pocket One à son domicile sur le réseau Wi-Fi de sa ligne ADSL CLUB INTERNET, mais aussi sur un réseau Wi-Fi extérieur (ci-après « Hotspot »), sous réserve que le réseau Wi-Fi soit ouvert ou que le Testeur ait accès au réseau Wi-Fi en question.

La qualité de service sur les réseaux Wi-Fi extérieurs n'est pas garantie par CLUB INTERNET.

5. CLUB INTERNET se réserve le droit de suspendre le Service et/ou le Test si elle constate des abus de la part du Testeur, qui n'utiliserait pas le Service dans les conditions visées ici, et notamment en cas d'utilisation à but commercial du Service. Le Testeur ne pourra revendiquer aucune indemnité à l'encontre de CLUB INTERNET du fait d'une telle suspension.

ARTICLE 11- INFORMATIONS NOMINATIVES

1. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées au Testeur sont nécessaires au traitement de son inscription et à la fourniture au Testeur du Service, des services inclus et des éventuelles Services Associés. Les destinataires des informations nominatives sont les services chargés de la gestion de l'inscription du Testeur, de la fourniture du Service et le cas échéant, des Services Associés choisies par le Testeur.

2. Le Testeur dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant. Sur demande, elles peuvent lui être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées.

3. Sur autorisation expresse du Testeur, les informations le concernant peuvent également être utilisées à des fins commerciales par CLUB INTERNET pour le compte de tiers, et/ou communiquées à des tiers, tels que des instituts de sondage ou des partenaires commerciaux.

4. Le numéro de téléphone du Testeur contactant le service clientèle de CLUB INTERNET sera identifié et enregistré par le service concerné exclusivement pour les besoins de son bon fonctionnement et de son amélioration. Les coordonnées du Testeur ainsi que le numéro de téléphone qui lui a été attribué en vertu de l'article 4 « Accès aux services et Identifiants », pourront être transmis par CLUB INTERNET à tout éditeur d'un annuaire universel qui lui en adressera la demande.

5. A tout moment, gratuitement, et par tout moyen, le Testeur peut demander :

- de ne pas être mentionné sur les liste d'abonnés ou d'utilisateurs publiés ou susceptibles d'être consultés par les services universels de renseignement ;
- que son adresse ne soit pas mentionnée complètement sauf lorsque l'activité professionnelle mentionnée consiste à fournir des biens ou des services aux consommateurs ;
- la suppression de son prénom, sauf en cas de risque d'homonymie ;
- que ces listes n'indiquent pas son sexe, sauf en cas de risque d'homonymie ;
- son adresse mail ;
- que les données à caractère personnel ne soient pas mentionnées sur des listes d'abonnés ou d'utilisateurs permettant la recherche inversée de son identité du Testeur à partir de son numéro de téléphone.

6. Le Testeur a été expressément informé du fait que le Service Téléphonie illimitée par ADSL comprend le Service Associé de présentation de son nom (Service Associé disponible uniquement entre Testeurs et/ou abonnés à une offre de téléphonie CLUB INTERNET) et de présentation de son numéro. Ce Service Associé est activé par CLUB INTERNET par défaut, mais le Testeur peut décider à tout moment de désactiver ce Service Associé, à travers une manipulation spécifique qui lui sera communiquée via le portail PocketOne de CLUB INTERNET, afin de masquer son numéro lorsqu'il émet des appels à partir de sa ligne de téléphonie Wi-Fi.

ARTICLE 12- RESPONSABILITE

Pendant le Test et étant donné qu'il s'agit d'un Test, CLUB INTERNET ne peut en aucun cas garantir des conditions normales de Service, et/ou de fonctionnement du Terminal. En outre, CLUB INTERNET ne peut pas garantir au Testeur qu'il sera en mesure d'utiliser les Services dans leur ensemble, ceux-ci en étant à un stade d'expérimentation.

ARTICLE 13- DIVERS

1. Information : Le Testeur s'engage à informer, par écrit, CLUB INTERNET, de toute modification concernant sa situation (notamment, changement d'adresse, de coordonnées bancaires, modification de l'équipement). CLUB INTERNET ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir le Testeur et/ou les tiers, dans l'hypothèse où

le Testeur aurait omis de notifier à CLUB INTERNET une quelconque modification concernant sa situation.

2. Litige : En cas de litige avec un commerçant relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le tribunal compétent sera le Tribunal de commerce de Paris. En cas de litige avec une personne physique, le tribunal compétent sera celui du domicile de la personne physique.

3. Force majeure : Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français.

4. Dissociation : Si une stipulation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ou l'application d'une telle stipulation au Testeur ou à CLUB INTERNET, était considérée par un tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

5. Intégralité du contrat : Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, le document décrivant l'offre de Test, ainsi que tout formulaire d'inscription ou de confirmation d'inscription au Test, représentent l'intégralité du contrat entre les Parties et remplacent tous les accords ou déclarations antérieurs, oraux ou écrits, se rapportant à l'objet.

6. Notification : Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse suivante : T-ONLINE FRANCE - 11 rue de Cambrai 75019 Paris dans l'année suivant la date du fait litigieux. Le Testeur prendra soin de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet dès réception par CLUB INTERNET de ladite notification.

7. Identification : T-ONLINE FRANCE -11, rue de Cambrai -75019 PARIS
Numéro RCS de Paris : B 381 737 535
Numéro de TVA : FR 62 381 737 535 00017

ANNEXE : Le Terminal

Dans le cadre de l'Offre PocketOne, CLUB INTERNET propose au Testeur à titre gratuit un téléphone Dual Mode (GSM/Wi-Fi) nommé TC 300 dont les caractéristiques techniques sont décrites sur le portail PocketOne de CLUB INTERNET à l'adresse, www.pocketone.fr (ci-après « le Portail PocketOne »).

Le pack TC300 est constitué d'un combiné téléphonique d'un câble USB, de sa base de charge, d'un livret d'utilisation.

Le Téléphone TC 300 permet au Testeur de téléphoner en Voix sur IP via le réseau Internet en mode Wi-Fi, et via l'opérateur GSM du Testeur.

Article 1 : Conditions d'utilisation

1.1 Les Pré-requis

Pour pouvoir bénéficier du Téléphone TC 300 dans le cadre exclusif de l'Offre PocketOne, il faut que le Testeur vérifie, sous sa propre responsabilité, qu'il remplit les conditions énoncées dans l'article 2 des Conditions Générales de Test de l'Offre PocketOne.

1.2. Tarifs

En contrepartie de sa participation au Test, le Testeur bénéficiera à titre gratuit du Téléphone TC 300.

1.3 Limites d'utilisation

Les fonctionnalités du Téléphone TC 300 sont prévues dans le cadre d'un raccordement au service téléphonique Club Internet et d'un opérateur GSM Français.

Article 2 : Livraison et installation

Les conditions de livraison et d'installation du Téléphone TC 300 sont décrites au sein de l'article 3 ci-dessous.

Article 3 : Garantie

3.1. Durée de la garantie

Le Téléphone TC300 est garanti par CLUB INTERNET pendant la durée du Test à compter de la date de réception du Téléphone TC 300 par le Testeur.

3.2. Couverture de la garantie

3.2.1 Cette garantie est consentie au bénéfice exclusif du Testeur ayant acquis le Téléphone TC 300.

3.2.2 Cette garantie n'est pas applicable pour les défauts autres que matériels, défauts de conception ou de fabrication du Téléphone TC 300.

3.2.3 La garantie ne couvre pas les cas suivants :

- non respect du guide d'utilisation ;
- vérification, entretien, réparation et remplacement périodique du Téléphone TC 300 dus à l'usure courante ;
- abus ou mauvaise utilisation incluant, non exclusivement, le manquement à l'utilisation normale du Téléphone TC 300 conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien, endommagement du Téléphone TC 300 à la suite d'un choc ou d'une chute, d'une fausse manœuvre, d'un branchement non conforme, de l'effet des surtensions, d'une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel ;
- perte ou vol du Téléphone TC 300
- panne du Téléphone TC 300 provenant d'une installation incorrecte ou d'une utilisation non-conforme aux normes techniques ou aux consignes de sécurité en vigueur, ou non-respect des instructions du manuel d'utilisation du Téléphone TC 300 ;
- mauvais traitement, accidents ou causes naturelles, incendie ou inondation ou toute cause hors du contrôle de CLUB INTERNET et/ou du constructeur du Téléphone TC300 ;
- réparations effectuées par des entités autres que CLUB INTERNET et/ou le constructeur du Téléphone TC300, comme en cas d'ouverture et de démontage du Téléphone TC300 par une personne autre que CLUB INTERNET et/ou le constructeur ;
- modification, effacement ou illisibilité du numéro de modèle ou de série ;
- défaillance imputable à l'utilisation de matériels et/ou d'accessoires défectueux reliés ou connectés au Téléphone TC300 du Testeur.

Article 4 : Procédure pour l'échange du Téléphone TC 300 pendant la période de garantie

4.1. En cas de défaillance fonctionnelle du Téléphone TC 300 pendant la période de garantie, le Testeur peut s'adresser à CLUB INTERNET :

- soit en envoyant un e-mail au service Assistance PocketOne, l'adresse email étant indiquée sur le Portail PocketOne CLUB INTERNET
- soit en appelant le numéro de téléphone indiqué sur le portail PocketOne CLUB INTERNET.
- soit en adressant à CLUB INTERNET - 11 rue de Cambrai - 75019 PARIS - une lettre recommandée avec accusé de réception.

4.2. Après que le service après-vente de CLUB INTERNET a procédé aux tests permettant de vérifier que le Téléphone TC 300 est en panne et est couvert par la garantie, le Téléphone TC 300 reconnu en panne est échangé gratuitement (par un matériel de même type ou de type équivalent) par CLUB INTERNET.

4.3. Le Testeur devra, pour faire jouer cette garantie, envoyer, à ses frais, le Téléphone TC 300 en panne, accompagné du coupon de retour à découper sur le livret d'utilisation, à l'adresse indiquée par le service Assistance PocketOne de CLUB INTERNET. CLUB INTERNET s'engage alors à envoyer, par échange et à ses frais, au Testeur, un Téléphone TC 300 en bon état de fonctionnement. Toute période d'immobilisation du Téléphone TC 300 au-delà de sept jours s'ajoute à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de réception par CLUB INTERNET du Téléphone TC 300 en cause en vue que celle-ci soit échangée. En cas de perte ou de vol du Terminal, le Testeur aura la possibilité de l'acheter au tarif de 75€.

Article 5 : Responsabilité

5.1 Pendant le Test et étant donné qu'il s'agit d'un Test, CLUB INTERNET ne peut en aucun cas garantir des conditions normales de fonctionnement du Terminal.

5.2 Dans ce cadre, la responsabilité de CLUB INTERNET est limitée à la période de garantie et au remplacement du Téléphone TC 300 dans les conditions de l'article 3 de la présente annexe.